



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

9^{ème} SLALOM POURSUITE DE PLOUAY

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASACO OCEANE

Organise les 19 et 20 avril 2025 avec le concours de : Rallye Bretagne Organisation.

Un slalom dénommé : 9^{ème} Slalom Poursuite de Plouay

Cette épreuve compte pour : La Coupe de France des Slaloms 2025, pour le trophée ACO des slaloms 2025, pour le championnat des slaloms 2025 de la ligue Bretagne Pays de la Loire.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bretagne Pays de la Loire, par délégation de la FFSA dans les conditions prévues à l'article 3 du code sportif International sous le numéro : **Visa N° R3** en date du 10 janvier 2025 et **Visa FFSA N° 52** en date du 10 janvier 2025.

Organisateur technique

Nom : RALLYE DE BRETAGNE ORGANISATION

Adresse : 39 Rue de la Villeneuve Bat1 Pen Men 56100 Lorient.

Président : Max MARTINEAU. Responsable Technique, Presse, et Relations Partenaires.

Vice-Président : Gilles SIMON. Responsable Organisation Générale et infrastructures.

Secrétaire: Marine MARTINEAU

Trésorière : Marine MARTINEAU

Membres : Jean-Jacques DUHAMEL, Valérie Fouillé, Bruno Le Meur, Jean-Luc Guérinot, Laetitia Royant.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr Jean Michel Tatin	Licence n° 6575
Commissaires Sportifs :	Mr Olivier Abalain	Licence n° 202190
	Mr. Christian Dams	Licence n° 2498
Directeur de Course :	Mr Guillaume Cousin	Licence n° 206258

Directeur de course adjoint :	Mr Gabriel Gianolio	Licence n° 7760
Commissaires Technique :	Mr Alain Cullerier	Licence n° 262947
Chargés des relations avec les concurrents :	Mme Marine Martineau	Licence n° 210441
Chronométrateurs :	Mr Philippe Nauroy	Licence n° 163037
	Mme Corinne Servoin	Licence n° 148448
Chargé de la mise en grille de départ :	Mr Francis Loritte	Licence n° 169073
Chargé de l'informatique et des classements :	Mr François Vézie	Licence n° 205770
Médecin Responsable :	Mr Gérard Preuss	Licence n° 57761
Responsable des commissaires de piste :	Mr Sébastien Pigeot	Licence n° 307884

Tous les commissaires de piste sont désignés Juges de Fait.

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 15 avril 2025 à minuit.**

Publication de la liste des engagés le jeudi 17 avril 2025 sur le site Internet : www.rallyebretagne.bzh

Vérifications administratives : Le samedi 19 avril de 15h à 18h30.

Le dimanche 20 avril de 7h30 à 8h30.

Lieu : Esplanade du Championnat du monde 56400 Plouay.

Vérifications techniques : le samedi 19 avril de 15h15 à 19h.

Le dimanche 20 avril de 7h45 à 8h45.

Lieu : Esplanade du Championnat du Monde 56400 Plouay.

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le samedi 19 avril à 18h00.

Lieu : Bungalow parc Esplanade.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 20 avril à 9h30.

Essais non chronométrés le dimanche 20 avril à partir de 8h30 (1 seul passage par concurrent)

Essais chronométrés le dimanche 20 avril à partir de 10H

Briefing des concurrents : Dimanche 20 avril à la fin des essais chronométrés

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à l'issue des essais chronométrés : 15 minutes après la fin des essais chronométrés.

Course :

Le dimanche 20 avril de 11h15 à 18h30 (4 manches si les conditions sont favorables et selon le nombre d'engagés).

- Première manche à partir de 11H15
- Deuxième manche à partir de 14H
- Troisième manche après la seconde
- Quatrième manche après la troisième (sous réserve)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée le dimanche avant les essais non chronométrés.

(Éventuellement le samedi fin de journée en fonction de la disponibilité de la piste.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 20 avril ¼ d'heure après la fin de la dernière manche.

Lieu : Panneau Affichage près du barnum de départ.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Parc concurrents Esplanade.

Podium : le dimanche 20 avril ¼ d'heure après l'affichage du classement provisoire.

Remise des prix : le dimanche 20 avril à 19h15 ou 30 minutes après les résultats définitifs affichés sur le panneau d'affichage près du barnum de départ.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Auto Sécurité Zi de Rostervel
56400 Plouay.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit après 8h45 le dimanche 21 avril.

Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications administratives.

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition si le nombre d'engagés est inférieur à **60**. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

S'il y a une liste d'attente : sans avertissement du retard ou de l'absence du concurrent, et passé le délai de fin de vérifications, les concurrents sur liste d'attente seront acceptés selon le nombre de places disponibles.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

R B O chez Marine Martineau 5 Impasse des Insignis 56700 Kervignac

Mail : maxmartineau@asa-oceane.com

Le règlement particulier et le bulletin d'engagement sont téléchargeables sur le site internet :

www.rallyebretagne.bzh dans la rubrique : **Téléchargements.**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 15 avril à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Le montant de l'engagement est de **120€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et de **240€** dans le cas contraire.

Pour les concurrents s'engageant avant le mardi 1er avril (Cachet de la poste faisant foi) Les frais de participation sont fixés à **90€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, **180€** dans le cas contraire. (Attention aucune dérogation possible pour tout engagement reçus après cette date).**

Pour le groupe Loisir, VHC et Fol Car le montant de l'engagement est fixé à 80€, mais ne bénéficie pas de remise de prix en numéraire....

Pour les licenciés de l'ASACO OCEANE le montant de l'engagement est fixé à **75€**.

Les engagements devront OBLIGATOIREMENT être accompagnés des frais de participation. **Tout engagement reçu non accompagné des frais de participation se verra automatiquement placé en liste d'attente.** La liste des engagés sera publiée le jeudi 18 avril sur le site Internet : www.rallyebretagne.bzh

FORFAITS :

Tout concurrent devra notifier son forfait par un écrit envoyé par courrier ou mail **24 heures** avant le début du meeting. Par téléphone au 06 10 69 35 41. Tout forfait intervenant avant le début des vérifications sera remboursé avec toutefois une retenue de 30€ couvrant les frais d'assurance.

3.2P TITRE DE PARTICIPATION : TPRS.

Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra obligatoirement présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile établi par un docteur en médecine inscrit au tableau de l'ordre des médecins, et dater de moins de 6 mois.

Le titre de participation TPRS devra être demandé lors de l'engagement, il sera réglé aux vérifications administratives moyennant la somme de **45€**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES.

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 35 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Fol Car. Dans ces derniers groupes, il pourra être accepté plus de concurrents si le quota de 120 n'est pas atteint. Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms.

(Voir tableau en annexe). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P Echappement

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

PUBLICITES OPTIONNELLES :

Une surface de 50 x 14 cm au-dessus de chaque numéro de portière. Ou deux surfaces de 50 x 7 cm au-dessus et au-dessous de chaque numéro de portière.

En cas d'impossibilité (monoplace par exemple), la ou les surfaces seront placées à proximité immédiate des numéros le plus verticalement possible.

Pour les voitures "fermées", 2 bandeaux de 25 x 10 cm apposés de chaque côté du haut du pare-brise.

Pour les autres voitures, les deux bandeaux de 25 x 10 cm devront être apposés sur la partie du capot avant la plus rapprochée du conducteur et perpendiculairement à l'axe longitudinal de la voiture.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 9^{ème} Slalom Poursuite de Plouay se déroule sur le Boulevard du Championnat du monde RD

Le parcours suivant (voir plan en annexe).

La course se déroulera en 4 manches si les conditions sont favorables.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Sortie parc concurrents en face Gendarmerie. Rue de l'esplanade à Plouay.

Arrivée : Après épingle gauche rue de Manéhouarn à Plouay.

Longueur du parcours 1480 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé sur ESPLANADE CHAMPIONNAT DU MONDE à Plouay.

Le parc concurrent sera accessible à partir du samedi 20 Avril à 12h.

Les remorques devront être garées à l'endroit réservé et à proximité du parc assistance (plan sur place).

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.6.7P.

TABLEAU D’AFFICHAGE.

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ barnum proche du départ.
- Pendant les vérifications au parc des vérifications barnum proche du départ.
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée Barnum proche du départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera (ont) organisée(s).

Lieu : Barnum Accueil sur Esplanade de 14h à 19h30 le samedi 20 avril.

De 7h30 à 19h le dimanche 21 avril.

Téléphone permanence n° 06 10 69 35 41

Centre de secours le plus proche Rue de Manéhouarn à 150 mètres de l’Esplanade.

Lieu : Plouay Téléphone n° 02 97 33 35 11

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.3P. COURSE

Les départs de la course et des essais seront espacés à la discrétion du Directeur de Course, sans toutefois être inférieurs à 30 secondes et après que la voiture en piste aura franchi l’ovale.

Les voitures des catégories : LOISIR, FOL-CAR, VHC et CLASSIC, partiront avant le slalom moderne et dans l’ordre précité...

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine de disqualification.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure manche.

Les classements provisoires seront affichés 1/4 heure après la fin de la dernière manche. Lieu Barnum proche du départ et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Fol Car).
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l’article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l’article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC.
- 1 classement pour la catégorie Classic.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure de l'affichage des classements provisoires. Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

AUCUN PRIX EN NUMÉRAIRE SI MOINS DE 60 PARTANTS.

Si plus de 60 partants, la répartition des prix se fera de la façon suivante :

<u>SCRATCH</u>	<u>CLASSES</u>
1er 150€	1er 90€ si + de 3 partants
2ème 100€	2ème 50€ si + de 5 partants
3 ^{ème} 50€	3ème 30€ si + de 9 partants
	4ème 20€ si + de 11 partants

Les classes sont définies suivant le règlement standard Article 4.1 Annexé au présent règlement.

Pas de remise des prix pour les catégories Loisir, VHC, Classic et Fol Car. (Engagement réduit).

COUPE DES DAMES :

Il sera établi un classement féminin

- A la 1^{ère} : 50 € si plus de 3 partantes.

- A la 2^{ème} : 30€ si plus de 5 partantes.

Les chèques seront envoyés par courrier, dans la semaine suivant l'épreuve.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la cérémonie du podium et de remise des coupes perdront leurs droits aux primes.

10.3P. COUPES :

Elles seront attribuées dans les mêmes conditions que pour les classements.

- Classement général : une coupe aux 3 premiers.

- Classement par groupe : une coupe au premier.

- Classement par classe : une coupe au premier.

- Classement féminin : une coupe à la première.

N.B. : Les prix sont cumulables, sauf pour les coupes.

- Classement VHC : 1 Coupe au 1^{er} et 1 Coupe au 1^{er} Classic. - Classement Groupe Loisir : 1 Coupe au 1^{er} L1 et 1 Coupe au 1^{er} L2. - Classement Groupe Loisir Electrique et Hybride : 1 Coupe au 1^{er} Electrique et 1 Coupe au 1^{er} Hybride. - Classement Catégorie Fol Car : 1 Coupe au 1^{er}.

10.4P. PODIUM

Remise des prix au pied du Podium, ou sous barnum VIP en cas de mauvaises conditions climatiques.

ANNEXE 1

PLAN DU PARCOURS



9ème Slalom de Plouay - 19 & 20 avril 2025

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Groupe		Classe	Cylindrée
F2000			
	F2000	F2000 1	de 0 à 1400
		F2000 2	+ 1400 à 1600
		F2000 3	+ 1600 à 2000
FC - FS			
	FC/FS	FC/FS 1	de 0 à 1300
		FC/FS 2	+ 1300 à 1600
		FC / FS 3	+ 1600 à 2000
N / FN			
	N/FN	N/FN 1 – R 1A	de 0 à 1400
		N/FN 2 – R 1B	+ 1400 à 1600
		N 2 Série	
		N/FN 3	+ 1600 à 2000
		N/FN 4	+ de 2000
A / FA			
	A/FA	A/FA 1	de 0 à 1400
		A/FA 2 – R 2B – RC 5	+ 1400 à 1600
		A/FA 3 – R2C – R3C – R3D – RC 4	+ 1600 à 2000
		A /FA 4 – R3T - R4 – R5 – S2000 (rallye) RC 3 – RC2 – Rally2Kit	+ de 2000 à 3000
		A /FA 5	+ de 3000
GT SPORT			
		GT 1	de 0 à 2000
		GT 2 – GT 4 – GT 3	+ de 2000
GTT S			
		GTT S 1	de 0 à 1601
		GTT S 2	+ 1601 à 2800
		GTT S 3	+ 2800 à 3600
		GTT S 4	+ 3600
CM / CNF / CN			
CNF/CN : Classes confondues	CM (1)	CM (CM1 + CM2)	de 0 à 1003
		CNF	CNF 1
	CNF 2		+ 1600 à 2000
	CN	CN 1	de 0 à 1600
		CN 2	+ 1600 à 2000
D / E			
	D / E	D / E 1	de 0 à 1300 + Campus (2)
		D / E 2	+ 1300 à 1605
		D / E 3	FF
		D / E 5 Moteur de série	Bride de 26
		D / E 7	FR

(1) CM 1 : Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1, 3.4.2.

CM 2: Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1.

Les voitures Diesel seront admises dans leur groupe d'homologation.

(2) Les Formules Campus équipées du kit d'hybridation FFSA 01-FTA-2024 sont admises en classe D/E1

LOISIR

Sont admises à participer les voitures du groupe Loisir sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures du groupe Loisir ne devront pas apparaître au classement général.

Aucune réclamation ne sera admise pour ce groupe.

- **L1** : Essence atmosphérique jusqu'à 1400 cm³ :
Diesel atmosphérique jusqu'à 2000 cm³
Diesel suralimenté jusqu'à 1600 cm³
- **L2** : Essence atmosphérique jusqu'à 2000 cm³
Essence suralimentée jusqu'à 2000 cm³
Diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³
- **LE** : Voitures Energies nouvelles

VHC

Sont admises à participer, sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms:

- Les VHC en possession d'un PTH/PTN
- Les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition : un pour le VHC et un pour le Classic. Les VHC et les Classic ne devront pas apparaître au classement général.

FOL'CAR

Sont admises à participer, les voitures de Fol'Car, conformes à la réglementation technique Fol'Car en possession d'un passeport technique A4, sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures de Fol'Car ne devront pas apparaître au classement général.

- Classe 1 jusqu'à 1600 cm³
- Classe 2 + de 1600 à 2000 cm³
- Classe 3